

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES SORTIES ART ET NATURE**

## **EN BAIE DE SOMME**

### **INSCRIPTION**

L'inscription aux sorties Art et Nature implique l'adhésion des participants à nos conditions générales et particulières. La réservation de vos places est effective après avoir rempli le bulletin d'inscription et versé un acompte minimum de 25 % du montant de la prestation. Une confirmation par courrier électronique de Sorties Art et Nature en Baie de Somme vous est alors envoyée. Le solde étant versé le jour de la sortie Art et Nature (paiement en espèces, chèque ou virement bancaire) ou à réception de facture. Lors de la réservation, nous pouvons sur demande vous communiquer un devis puis une facture après l'activité.

### **ASSURANCE**

Conformément à la réglementation de la profession, Agnès Bourdon, guide nature, est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle. Nous rappelons toutefois que chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle. Nous rappelons également que le matériel de chaque participant à une sortie est sous la responsabilité de son propriétaire et n'est pas couvert par notre assurance (exemples : téléphones portables, appareils photos, caméscopes, etc...)

La responsabilité d'Agnès Bourdon, guide nature, ne saurait être mise en cause pendant les temps de repos ou par le non-respect de ses consignes, qui doivent être suivies en toute occasion durant la sortie.

### **ANNULATION**

#### *De la part du client*

En cas d'annulation de votre part, il est nécessaire de prévenir Sorties Art et Nature en Baie de Somme. Les sommes préalablement versées peuvent, au choix, être reportées sur une autre sortie ou une autre date de votre choix, dans l'année en cours. Si vous souhaitez vous désister définitivement, tout acompte préalablement versé ne pourra être remboursé.

Tout participant abrégeant une sortie, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement. De même qu'une exclusion décidée par Agnès Bourdon, guide nature, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

#### *De la part de Sorties Art et Nature en Baie de Somme*

Agnès Bourdon, guide nature, se réserve le droit d'annuler une activité en cas de conditions qui risqueraient de compromettre le bon déroulement de la sortie (météo, évènement particulier). Il sera alors proposé au client :

- soit un remboursement intégral de l'acompte versé sans que cela ouvre droit à des dédommagements.
- soit l'acompte versé est conservé et sera valable pour une activité (fixée à une nouvelle date) dans les 12 mois suivants.

### **RESPONSABILITE**

Chaque participant est conscient qu'au vu du caractère des activités proposées, il peut courir certains risques inhérents à une sortie nature. Le caractère particulier où se déroulent les activités, le soumettant aux éléments et milieux naturels.

Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à Agnès Bourdon la responsabilité des accidents pouvant survenir. Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la famille. Agnès Bourdon ne peut être tenue responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle ou une interruption volontaire en cours de progression.

### **RESPECT DES CONSIGNES**

En cas de non respect des consignes émises par le guide nature lors de la sortie : sécurité, protection de la faune et de la flore ou de comportement inapproprié à l'encontre d'autre(s) membre(s) du groupe, Agnès Bourdon se réserve le droit d'exclure le participant de la sortie sans remboursement ni dédommagement total ou partiel.

Le client exclu rejoindra alors sous sa responsabilité personnelle le point de départ de la sortie.

Le client lors de sa réservation est averti d'adapter son équipement (vêtements de protection et chaussures) aux conditions météorologiques. Agnès Bourdon, guide nature, se réserve le droit de refuser la participation du client en cas d'équipement insuffisant ou inapproprié aux terrains de la sortie Art et Nature en Baie de Somme.

Il est fortement conseillé au client d'avertir Agnès Bourdon, guide nature, de tout problème médical pouvant influencer sur le bon déroulement de la sortie.

### **RETARD**

Tout retard d'un client reste de sa responsabilité. Il est tenu de prévenir, Agnès Bourdon de son retard le plus tôt possible. Si un quelconque retard rend impossible la réalisation de la sortie, celle-ci sera annulée et facturée intégralement.

### **FORMALITES DE POLICE ET SANITAIRES**

Chaque participant est tenu de se plier aux règlements de formalités de police et sanitaires. Les informations contenues sur notre site internet et réseaux sociaux ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent engager notre responsabilité. Le non-respect de ces règlements, implique la seule responsabilité du participant qui prendra à sa charge les frais occasionnés.

### **LITIGES**

En cas de réclamation, il est conseillé de s'adresser au guide immédiatement après votre sortie, sur place, afin de trouver une solution lors d'une discussion cordiale. Toute réclamation relative à notre prestation doit ensuite être adressée à Agnès Bourdon par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois après la date effective de l'activité.

### **TARIFS**

Nos tarifs sont T.T.C. et valables jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours.